

Compte-rendu du conseil municipal du 05-10-2010

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Henriette DUPINET, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Christophe VILLEGGER, Denis DERVIN, Jean-Marc NEGRIER

Absent(e)(s) : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Daniel DEBOURGES

Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Autorisation d'engager de dépenses d'investissement sur le budget 2011 :

Comme chaque année, il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2011, jusqu'au vote du budget primitif, ce dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent.

Après délibérations, le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Décision modificative :

Le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT			
2188	- 58 000	2182	+ 58 000
TOTAL	- 58 000	TOTAL	+ 58 000
FONCTIONNEMENT			
61551	- 7 000	61523	+ 5 000
		60612	+ 1 000
		60633	+ 1 000
TOTAL	- 7 000	TOTAL	+ 7 000

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Réparation du mur de Puymartin :

L'association de réinsertion « les chantiers jacquaires » a fait une proposition pour réparer ce mur de soutènement. Le montant prévisionnel est de 22800 euros, auxquels il convient d'ajouter la cotisation de 500 euros à l'association, et les matériaux, estimés à 1600 euros. En outre, la convention prévoit la nourriture du personnel présent sur la durée du chantier. Celle-ci se monte à 8.20 euros par repas et par personne. Compte tenu de la durée prévisionnelle, le coût total s'élèverait à 27200 euros. Il est rappelé que si cette solution est retenue, la commune ne pourrait pas prétendre aux aides du conseil général, du fait que cette association bénéficie déjà d'un soutien par la collectivité.

Parallèlement, afin d'avoir des éléments de comparaison, l'EURL Bouchard a été sollicitée et nous a transmis sa proposition. Le montant du devis pour les mêmes prestations s'élève à 18 103 euros hors taxes, soit 21651.19 euros TTC. En outre, une option est proposée pour mettre à disposition un télescopique avec chauffeur pour réaliser l'enlèvement manuel de la végétation du mur. Cette option s'élèverait à 2400 euros hors taxes. Le conseil général nous a attribué une subvention à hauteur de 50 pour cent du montant hors taxes des dépenses.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la prestation par entreprise, et autorise le maire à consulter pour ce marché.

Carte communale :

Une réunion de travail a eu lieu le 10 novembre, avec le cabinet CEE et les services de la DDT. Une première ébauche a été élaborée, en proposant une grande zone constructible située entre le Bourg, Gattebourg et les Cerisiers, l'enjeu étant de mettre en place un ou des lotissements HQE (haute qualité environnementale), tout en préservant la zone humide, et des espaces naturels. En outre, quelques parcelles supplémentaires pourraient être proposées au Maubert, ainsi que quelques rectifications d'erreurs sur divers secteurs, ne changeant pas notablement les surfaces constructibles.

Une réunion de travail est prévue le jeudi 16 décembre à 14 heures, avec les personnes publiques associées. Par la suite, une réunion publique se tiendra en Janvier, le dossier pouvant être soumis à enquête publique en suivant.

Questions diverses :

Le bulletin sera distribué prochainement, avec les invitations pour le gouter de Noël. Ce dernier se déroulera le 29 décembre, avec une séance de cinéma, suivie d'un gouter à la salle polyvalente.

Pour le repas communal, nous avons deux propositions pour le menu demandé : L'auberge propose cette prestation pour 45 euros, Boulette pour 22 euros. Le conseil retient à l'unanimité ce dernier.

Le projet d'airsoft est momentanément abandonné, les jeunes ayant trouvé la réglementation trop stricte.

Le conseil est informé des prochaines élections cantonales qui sont fixées aux 20 et 27 mars 2011.

Compte tenu de leur poids, il sera étudié la possibilité de mettre les tables de la cantine sur un chariot.

Un poubelle sera installée à la pêcherie, afin d'éviter le ramassage régulier de détritux aux employés municipaux.

Aucune autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures.